Cours d'eau, tronçons de cours d'eau et canaux classés en liste 2 sur la Côte d'Or sur la Côte d'Or au titre du 2° du I de l'article L214-17 du Code de l'Environnement L2\_42 L2\_43 BEAUNE limite départementale limite du bassin Rhône-Méditérannée Préfecture ou Sous Préfecture

Délégation de Bassin Rhône-Méditerranée - DREAL Rhône-Alpes - AOUT 2013

etiq_liste2	Nom_Liste2
L2_381	La Cent-fonts de sa source jusqu'à Saulon la Chapelle
L2_41	La Bèze
L2_42	L'Ignon du moulin de Villecharles au Pont Rion
L2_43	Le Pont Rion de l'Ignon à la Tille
L2_44	La Norges
L2_45	L'Ouche de la Vandenesse à l'amont du lac Kir
L2_46	Le Ruisseau de l'Arvo
L2_47	Le Ruisseau de la Gironde
L2_67	La Cosanne
L2_68	Le Ruisseau de Bruyère
L2_69	La Lauve du Rhoin à la Bouzaise
L2_70	Le Rhoin